Commission Régionale Gestion des Compétitions féminines

Compte-rendu de la réunion Commission
Gestion des compétitions – pôle « compétitions féminines » du 15 novembre 2022
par visio-conférence

Présents : Gilles COUSIN, Joëlle DOMETZ-RIGAUT
Excusés : Éric FRELING, Micheline GOLAWSKI

Assiste : Laurence DEMAILLY

Challenge U16 F :

La commission prend acte de la demande du club UNION SPORTIVE LE PAYS DU VALOIS, d'intégrer en 2ème phase le challenge U16F.

La commission acte les groupes du challenge U16 F pour la 2ème partie de saison, à la suite de la première phase de brassage. Il est rappelé les règles de départage, à savoir :
« Pour déterminer le classement à la fin de la première phase, il sera tenu compte :
− Du nombre de points par rapport au nombre de matches (quotient)
− De la différence de buts marqués et concédés par rapports au nombre de matchs (quotient)
− De la meilleure attaque à la fin de la 1ère phase par rapport au nombre de matchs (quotient)
− De la meilleure défense à la fin de la 1ère phase par rapport au nombre de matchs (quotient)
− Si l'égalité subsiste, un match supplémentaire sera programmé si 2 équipes sont ex aequo. Si plus de 2 équipes sont ex aequo, un plateau sera organisé pour départager les équipes. »

R1 :

Beauvais Oise AS
Boulogne USCO
Dunkerque USL
Erquinghem Lys CS
Gauchy Grugi St Quentin
Pont St Maxence US
Roubaix Wervicq RCF
St Amand FC

R2 :

Poule A :

Amiens SC
Ent.Cires-Noailles
Henin Féminin FCF
Liévin O
Marcq en Baroeul O.
Senlis USM

Poule B

Chambly Oise FC
Ent Ngtlaigneville
Pays de Valois US
Chevrières Gdfresnoy
Choisy au bac US
Gpt Féminin BCV Laon

Poule C

Feignies/Aulnoye EFC
Maubeuge US
Marly USM
Douai FF
Villeneuve d'Ascq FF
Cambrai Amérique OM

Poule D

Noeux les Mines US
Vermelles US
Pays de St Omer US
Calais Grand Pascal
Blériot Plage US
Steenvoorde AS

Poule E

Tourcoing US
Lys L/Lannoy Stella
Wingles SCPP
Leers OS
Lesquin US
Mérignies OL

Divers :

Echanges de la commission à la suite de différents courriers électroniques dont les membres avaient pris connaissance :

- Mails du 24 octobre du club de l'AS BEAUVAIS OISE : Joëlle DOMETZ-RIGAUT explique avoir échangé avec M. SAHNOUN à ce sujet.
- Mail du 24 octobre du club de l'E. ITANCOURT NEUVILLE.
- Mail du 21 octobre du club de l'U. S. CHEVRIERES GRANDFRESNOY

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France dans un délai de 2 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 du Règlement Particulier de la Ligue des Hauts-de-France).

Le Président
Gilles COUSIN